

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de l'aviation civile

**Arrêté du 26 février 2009 portant nomination
au conseil médical de l'aéronautique civile (CMAC)**

NOR : DEVA0903000A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement et de l'aménagement du territoire,

Vu le code de l'aviation civile, notamment son article D. 424-3 ;

Vu l'arrêté du 15 février 2007 portant nomination au conseil médical de l'aéronautique civile,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des membres du conseil médical de l'aéronautique civile fixée par l'arrêté du 15 février 2007 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Le docteur Gérard Laurent est nommé membre du conseil médical de l'aéronautique civile sur proposition du ministre de la défense et en remplacement du docteur Jean-François Gouteyron.

Article 2

Le mandat du docteur Gérard Laurent expire le 14 mars 2010.

Article 3

Il est mis fin au mandat du docteur Jean-François Gouteyron.

Article 4

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 26 février 2009.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'aviation civile,
P. GANDIL